



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

PROGRAMME DE STAGE EN ARCHITECTURE (4^e édition)

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

Mise en contexte

À compter du 1^{er} janvier 2021, les stagiaires en architecture s'inscrivant à l'Ordre des architectes du Québec seront encadrés par un nouveau Programme de stage en architecture (PSA) commun à tous les ordres d'architectes du Canada.

Quant aux stagiaires inscrits à l'OAQ avant le 1^{er} janvier 2021, ils et elles continueront d'être encadrés par le Programme de stage adopté en 2013, et ce, jusqu'au 30 juin 2022. À compter de cette date, ils et elles devront s'assurer de se conformer aux paramètres du nouveau PSA (2021). L'équipe de l'admission les accompagnera dans ce changement au moment jugé opportun.

Caractéristiques propres au nouveau PSA :

- Ajout de deux nouveaux domaines d'expérience, *Détails de l'enveloppe* et *Littérature énergétique et durabilité*, auparavant intégrés à d'autres domaines.
- Retrait du nombre maximal d'heures par domaine d'expérience, maintien d'un seuil minimal d'heures à atteindre.
- Réorganisation du nombre d'heures minimales à réaliser pour certains des domaines d'expérience, notamment en gestion et en administration de contrat.
- Révision globale du niveau de compétence attendu.
- Amélioration de certaines appellations de catégories et domaines d'expérience, de certaines descriptions d'activités requises et ajout d'exemples.
- Maintien du nombre minimal actuel de 3720 heures pour réussir le stage.
- Maintien de la possibilité actuelle de réaliser des heures de stage pendant les études.
- Maintien du délai de cinq ans pour réussir le stage.

Ces modifications n'auront pas un impact immédiat sur l'Annexe B du PSA applicable au Québec. Une révision exhaustive de ce document est toutefois prévue en 2021.

L'Ordre présente plus bas, sous forme de tableaux, les changements apportés au PSA.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le service de l'admission à stagiaire@oaq.com.

TABLEAU COMPARATIF RÉPARTITION DES HEURES DE STAGE PAR DOMAINE D'EXPÉRIENCE

		PSA 2013	PSA 2021	Changements
CATÉGORIE A : Documents de conception et de construction		Heures requises	Nombre d'heures minimum	
1	Programmation	80	80	-
2	Analyse de l'emplacement et de l'environnement <i>Remplace Étude de l'emplacement et de l'environnement</i>	80	80	Titre révisé
3	Esquisse de projet	120	240	Ajout de 120 heures Ajout d'exemples d'activités typiques
4	Intégration des systèmes d'ingénierie* <i>Remplace Coordination des systèmes d'ingénierie</i>	120	140	Titre révisé Ajout de 20 heures
5	Analyse des coûts du bâtiment* <i>Remplace Estimation du coût des travaux</i>	80	80	Titre révisé Ajout d'exemples d'activités typiques
6	Étude des codes et des règlements* <i>Remplace Étude de la réglementation applicable</i>	120	120	Titre révisé Ajout d'exemples d'activités typiques
7	Détails de l'enveloppe	0	80	Nouveau domaine Ajout de 80 heures
8	Projet préliminaire <i>Remplace Conception du projet préliminaire</i>	320	320	Titre révisé Ajout d'exemples d'activités typiques
9	Projet définitif – dessins <i>Remplace Dessins d'exécution</i>	1080	760	Titre révisé Retrait de 320 heures Ajout d'exemples d'activités typiques
10	Devis descriptif et recherches sur les matériaux*	120	120	-
11	Vérification et coordination des documents*	80	100	Ajout de 20 heures
12	Littératie énergétique et durabilité	0	80	Nouveau domaine Ajout de 80 heures

* Activités qui peuvent être accomplies à diverses phases d'un projet

Minimum d'heures	2200	2200	-
Heures totales requises	2800	-	Retiré

TABLEAU COMPARATIF RÉPARTITION DES HEURES DE STAGE PAR DOMAINE D'EXPÉRIENCE

		PSA 2013	PSA 2021	Changements
CATÉGORIE B : Administration de la construction <i>Remplace Administration du contrat de construction</i>		Heures requises	Nombre d'heures minimum	Titre et descriptions révisés
13	Approvisionnement et attribution du contrat <i>Remplace Appel d'offres et négociation de contrat</i>	80	120	Titre révisé Ajout de 40 heures
14	Administration du contrat de construction – bureau <i>Remplace Phase de la construction – bureau</i>	120	200	Titre révisé Ajout de 80 heures
15	Administration du contrat de construction – chantier <i>Remplace Phase de la construction – chantier</i>	120	200	Titre révisé Ajout de 80 heures
Minimum d'heures		320	520	Ajout de 200 heures
Heures totales requises		560	-	Retiré

TABLEAU COMPARATIF RÉPARTITION DES HEURES DE STAGE PAR DOMAINE D'EXPÉRIENCE

		PSA 2013	PSA 2021	Changements
CATÉGORIE C : Gestion		Heures requises	Nombre d'heures minimum	
16	Gestion du projet	120	120	-
17	Gestion des affaires ou du bureau <i>Remplace: Gestion de bureau</i>	80	120	Titre et description révisés Ajout de 40 heures
Minimum d'heures		200	240	Ajout de 40 heures
Heures totales requises		280	-	Retiré

TABLEAU COMPARATIF RÉPARTITION DES HEURES DE STAGE PAR DOMAINE D'EXPÉRIENCE

	PSA 2013	PSA 2021	Changements
	Heures requises	Nombre d'heures minimum	
Total des heures requises dans les catégories A, B et C	3640	2960	Retrait de 680 heures
Heures additionnelles (dans l'un ou l'autre des domaines 1 à 17)	80	760	Ajout de 680 heures
TOTAL DES HEURES REQUISES DU STAGE EN ARCHITECTURE :	3720	3720	

TABLEAU DÉTAILLÉ DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

CRITÈRES	ANCIEN PROGRAMME DE STAGE (avant le 1 ^{er} janvier 2021)	NOUVEAU PROGRAMME DE STAGE (à compter du 1 ^{er} janvier 2021)
DURÉE TOTALE	3720 heures	Même durée
CATÉGORIES/ SECTEURS OU DOMAINES D'EXPÉRIENCE	Trois grandes catégories, 15 secteurs d'expérience : <ul style="list-style-type: none"> ▪ A - Documents de conception et de construction : 2800 heures ▪ B - Administration du contrat de construction : 560 heures ▪ C - Gestion : 280 heures ▪ Heures additionnelles qui peuvent être accomplies dans l'un ou l'autre des secteurs 1 à 15 : 80 heures 	Mêmes catégories, 17 domaines d'expérience : <ul style="list-style-type: none"> ▪ A - Documents de conception et de construction : 2200 heures ▪ B - Administration de la construction : 520 heures ▪ C - Gestion : 240 heures ▪ Heures additionnelles dans l'un ou l'autre des domaines 1 à 17 : 760 heures + ▪ Retrait de l'obligation d'accomplir des maximums d'heures dans chaque catégorie. Seuls des minimums ont été conservés ▪ Ajout de deux domaines d'expérience (anciennement « secteurs ») : Détails de l'enveloppe et Littératie énergétique et durabilité ▪ Révision de certaines appellations de domaines d'expérience



CRITÈRES	ANCIEN PROGRAMME DE STAGE (avant le 1 ^{er} janvier 2021)	NOUVEAU PROGRAMME DE STAGE (à compter du 1 ^{er} janvier 2021)
ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	Des activités spécifiques sont exigées pour chacune des catégories d'expérience (Annexe A du PSA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les exemples d'activités typiques requises ont été améliorés ▪ La description des activités typiques requises reflète la réalité de la pratique actuelle de l'architecture : des concepts architecturaux courants, la terminologie spécifique à l'architecture et le langage du MCPA sont abondamment utilisés.
MAÎTRE DE STAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Architecte ▪ Doit remplir certains critères, notamment n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire depuis 5 ans (ou depuis son admission si elle ou il est inscrit depuis moins de 5 ans) et pendant la durée du stage 	Mêmes critères que dans l'ancien programme
MENTORAT	<p>Au Québec : facultatif, sauf si la ou le maître de stage est inscrit au tableau de l'OAQ depuis moins de 5 ans</p> <p>Au Canada : obligatoire</p>	Mêmes critères que dans l'ancien programme
SITUATIONS D'EMPLOI EN ARCHITECTURE ADMISSIBLES	<p>Le stage doit avoir lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans un bureau d'architectes ou ▪ dans un organisme gouvernemental, une société d'État, une institution, une banque, un bureau d'ingénieurs, chez un promoteur ou dans une entreprise exploitant un service ou un bureau qui s'occupe principalement de conception en architecture et de construction à titre de maître d'ouvrage <p>Dans tous les cas, l'expérience doit être certifiée par un ou une architecte à l'emploi de la même organisation, qui exerce une fonction de supervision et de direction immédiate du ou de la stagiaire.</p>	Mêmes critères que dans l'ancien programme
STAGE DANS UN ORGANISME QUI NE SIGNE ET NE SCELLE PAS DE PLANS ET DEVIS À L'INTERNE	Au Québec : un maximum de 940 heures de stage travaillées dans un tel organisme peut être reconnu.	Mêmes critères que dans l'ancien programme


 NOUVEAU

CRITÈRES	ANCIEN PROGRAMME DE STAGE (avant le 1 ^{er} janvier 2021)	NOUVEAU PROGRAMME DE STAGE (à compter du 1 ^{er} janvier 2021)
STAGE PENDANT LES ÉTUDES AU QUÉBEC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possible après avoir cumulé au moins 60 crédits de cours au programme de baccalauréat en sciences de l'architecture des universités Laval, de Montréal ou McGill ▪ Un maximum de 940 heures travaillées avant l'obtention de la maîtrise professionnelle en architecture ou du certificat du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) peut être reconnu 	Mêmes critères que dans l'ancien programme.
STAGE PENDANT LES ÉTUDES AU CANADA	Le stage pendant les études n'est pas reconnu dans les autres provinces canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenant possible partout au Canada, après avoir cumulé au moins 60 crédits de cours dans un programme d'architecture agréé par le CCCA ▪ De plus, un maximum de 760 heures de stage travaillées pendant les études, et avant l'obtention de la maîtrise professionnelle en architecture ou du certificat du CCCA, est maintenant reconnu partout au Canada.
SYLLABUS D'ARCHITECTURE CANADA/IRAC	Au Québec : un maximum de 940 heures de stage cumulées après l'admission à la partie 2 du programme Syllabus	Au Québec : mêmes critères que dans l'ancien programme Au Canada : un maximum de 760 heures de stage cumulées après l'admission à la partie 2 du programme Syllabus
STAGE À L'ÉTRANGER	Au Québec : un maximum de 2780 heures pour l'ensemble des stagiaires Supervision par une ou un architecte autorisé à exercer la profession dans le pays où le stage a lieu	Mêmes critères que dans l'ancien programme
CONNAISSANCES LOCALES ET CARACTÈRE RÉCENT DE L'EXPÉRIENCE	Au Québec : l'OAQ reconnaît un maximum de 940 heures travaillées au Canada Au Canada : un minimum de 940 heures d'expérience doit avoir été acquis au cours des trois dernières années dans la province canadienne où la ou le stagiaire est inscrit.	Mêmes critères que dans l'ancien programme

NOUVEAU

NOUVEAU

CRITÈRES	ANCIEN PROGRAMME DE STAGE (avant le 1 ^{er} janvier 2021)	NOUVEAU PROGRAMME DE STAGE (à compter du 1 ^{er} janvier 2021)
DÉLAI POUR RÉUSSIR LE STAGE	Au Québec : dans les 5 années de la date d'inscription au registre des stagiaires	Mêmes critères que dans l'ancien programme
ADMISSIBILITÉ À L'EXAC	Au Québec et au Canada : 2800 heures de stage réalisées et approuvées par l'ordre d'appartenance	Mêmes critères que dans l'ancien programme
DÉLAI POUR RÉUSSIR L'EXAC	Au Québec : dans les 6 années consécutives à la date de fin du stage	Mêmes critères que dans l'ancien programme